
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 6 Décembre 2011* ◇

Etaient présents (31):

Jean GILBERT, Président,
Stéphane HEYRAUD, Michel DUCLOS, Michèle MONCHOVET, Marie-Françoise PERRIER,
Rachel DRI, Jean-Pierre JOUBERT, Agnès COURBON, Jean-Paul VALLOT, Guillaume
SABOT, Marcel DUPLAY, Elisabeth FOREST, Régis BONNEFOY, Robert TARDY, Anne
DROIN, Véronique GRANGER, Isabelle BAZIN, Yvette ROCHETTE, Pascale ROCHETIN,
Vincent DUCREUX, Monique VIGOUROUX, Jean-Louis BARIOT, Jean MAZZONI, Pierre-
Jean PARAT, Claude MARITAN, Robert TEYSSIER, Charles-Erick BARRALON, Jean-Marc
ROUX, Evelyne ESTELLE, François EPALLE, Régis FANGET.

Absents excusés :

Thérèse MAISSE, Pierre SCHMELZLE, Robert CORVAISIER.

Absents représentés :

Daniel MANDON, Sophie TRICOT, Philippe MASSARDIER, Christian SEUX.

Guillaume SABOT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 11 octobre 2011 à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été demandé à Pascale ROCHETIN, de valider le compte-rendu du dernier conseil car il n'y avait pas eu de nomination d'un secrétaire de séance.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

CULTURE SOCIAL

➤ Présentation du plan d'actions de l'étude des personnes en perte d'autonomie

Jean GILBERT rappelle que dans le cadre du Contrat Territorial de Développement avec le Conseil Général de la Loire, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) et la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) ont souhaité s'associer pour réaliser une étude, diagnostic et plan d'actions en faveur des personnes en perte d'autonomie.

Le cabinet d'études Géronto-Clef fait une présentation du rapport final (voir PowerPoint ci-joint).

Jean GILBERT propose que la Commission Culture-Social se ressaisisse de ces questions et qu'elle les travaille.

➤ Signature du Contrat Enfance Jeunesse

Monique VIGOUROUX et Jean-Louis BARIOT rappellent que le Contrat Enfance Jeunesse a pour objectif d'aider les communes et Communautés de Communes à mettre en œuvre ou à développer une politique globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes, en termes d'offres de garde ou d'activités de loisirs.

Le contrat est signé pour une durée de 4 ans, entre les collectivités locales, la CAF et la MSA pour des actions concernant les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans. Les élus s'engagent à mettre en place un projet global au service des familles. Il s'agit de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (PSEJ).

La PSEJ a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

Jean-Louis BARIOT propose les orientations à développer dans le cadre du nouveau contrat jeunesse 2011/2014, à savoir :

- **Pilotage du projet**

La mission de coordination est confiée à la CCMP, elle fait partie intégrante des actions du CEJ. Elle est demandée par la CAF afin d'avoir un interlocuteur sur le territoire mais également un animateur en charge de la dynamique du Contrat.

- **La Petite Enfance**

1. Communication sur les services de la Petite Enfance,
2. Partenariat entre les structures Petite enfance de la CCMP, Comité technique des EAJE, Commission d'attribution des places, Groupe de travail entre partenaires,
3. Pérenniser le RAMPE et le repositionner,
4. Pérenniser le Jardin d'enfants et envisager son rapprochement avec la crèche,
5. Optimisation des équipements existants,
6. Réflexions et hypothèses pour l'accueil des 2/3 ans.

- **L'Enfance**

1. Le développement et l'optimisation des accueils périscolaires,
2. Le développement et la pérennisation de l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 11 ans,
3. Echanges et réflexions sur l'enfance entre acteurs du territoire.

- **La Jeunesse**

1. Le développement de l'animation en direction de la jeunesse (les 12/17 ans),
2. Pérennisation des activités (camps, séjours, projets) en direction des jeunes (les 12/17 ans),
3. Echanges et réflexions sur la jeunesse entre acteurs du territoire.

- **La Parentalité (action transversale)**

1. Réflexions sur le développement de lieux d'accueils et d'échanges pour les parents,
2. Echanges et réflexions sur la parentalité entre acteurs du territoire.

Charles-Erick BARRALON soulève la question de l'accueil des enfants de 2-3 ans, des problématiques que cet accueil peut poser au niveau des écoles communales et en particulier de l'orientation scolaire future (au niveau géographique) des enfants accueillis.

Jean GILBERT propose de se donner le temps du Contrat Enfance Jeunesse pour poursuivre les réflexions sur ces questions.

14 communes ont déjà délibéré.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 2

L'assemblée accepte la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

➤ **Autorisation pour signature de la charte partenariale pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire avec les deux Centres Musicaux et le Conseil Général de la Loire**

Jean-Louis BARIOT explique que dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, la charte partenariale propose aux Etablissements d'Enseignements Artistiques (EEA) et aux collectivités locales, l'adhésion au Réseau d'Enseignement Artistique de la Loire (REAL).

Les objectifs de la charte sont :

- de définir le niveau d'implication de l'EEA dans le réseau par rapport à sa mission principale,
- de déterminer la nature et l'articulation des responsabilités et engagements des différentes collectivités publiques,
- de définir les modalités d'attribution des subventions allouées par le Conseil Général de la Loire en fonction des paramètres énoncés ci-dessus.

La Communauté de Commune des Monts du Pilat s'engage à jouer un rôle de soutien envers les initiatives locales relevant du service public. Cet accompagnement peut être matériel (prêt de locaux...) mais il est important qu'il soit effectué sous forme d'aide financière.

La collectivité d'implantation s'engage à participer financièrement aux dépenses de l'EEA afin de réduire la part demandée aux familles et de maintenir ce service sur son territoire pendant toute la durée de la Charte partenariale.

Il explique que quant à eux, les établissements d'enseignement artistique s'engagent aussi. Pour l'école Cantonale de Musique de Bourg-Argental, qui est un EEA de 2^{ème} niveau, elle s'engage donc à effectuer une mission d'animation culturelle et de formation artistique des citoyens. Elle doit également assurer des activités d'éveil ainsi que les 1^{ers} et 2^{èmes} cycles complets tels que défini dans le cursus des schémas Nationaux d'orientation pédagogique. Cette école a également une mission de Relais de proximité dans le REAL.

Pour le Centre Musical du Haut-Pilat, qui est un EEA de 1^{ème} niveau, il s'engage donc à effectuer une mission d'animation culturelle et de formation artistique des citoyens. Il doit également assurer des activités d'éveil ainsi que le 1^{er} cycle complet tel que défini dans le cursus des schémas Nationaux d'orientation pédagogique.

La charte est établie pour une durée de 3 ans à la date de la signature.

Jean-Louis BARIOT précise que cette charte définit également la répartition des financements des Ecoles de Musique : 25 % Communauté de Communes, 25 % Conseil Général de la Loire, 50 % familles.

L'assemblée approuve à l'unanimité la signature des chartes partenariales pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire avec le Conseil Général de la Loire et chaque Centre Musical.

➤ **Convention de service CAF PRO : accès professionnel aux données des CAF**

Jean-Louis BARIOT rappelle que la CAF propose aux partenaires la consultation des données des dossiers allocataires nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La convention CAFPRO a pour objectif de définir les modalités d'organisation du service CAFPRO proposées aux partenaires.

La Communauté de Communes des Monts du Pilat s'engage à utiliser l'accès dans le respect de la finalité au titre de laquelle il est attribué.

Les professionnels quant à eux s'engagent à respecter les règles du secret professionnel et notamment à ne pas divulguer d'informations auprès de tiers non autorisés.

La CAF délivre des habilitations d'accès individuelles aux directrices d'EAJE, ainsi qu'à la Coordinatrice Petite Enfance de la CCMP.

La convention prend effet pour une durée d'un an à compter de la signature, elle sera renouvelée par tacite reconduction par période de 1 an.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature de la convention CAFPRO avec la CAF.

Jean-Louis BARIOT et Monique VIGOUROUX remercient Léonie SAULNIER pour son accompagnement dans l'élaboration du Contrat Enfance Jeunesse.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : informations**

Jean GILBERT informe que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le 18 Novembre 2011.

Il donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la réunion.

Il informe l'assemblée que le Préfet a renoncé au projet de fusion de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

RESSOURCES HUMAINES

➤ **Changement de lieu de résidence administrative pour le remboursement des frais de déplacements professionnels de l'animateur RAMPE**

Jean GILBERT explique que les frais de déplacement à rembourser par la collectivité à l'animateur RAMPE, au titre des missions qui lui ont été confiées, doivent faire l'objet d'un

changement d'appréciation du lieu de résidence à partir duquel la collectivité la rembourse, suivant que celui-ci soit situé à Bourg-Argental ou non.

L'assemblée approuve à l'unanimité le remboursement des frais kilométriques professionnels de l'animateur RAMPE au vu de son lieu de départ « réel » au cas par cas.

➤ **Renouvellement de l'adhésion au Pôle Santé au Travail pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014**

Jean GILBERT rappelle que par délibération du 27 janvier 2009, la Communauté de Communes des Monts du Pilat a adhéré au Service Départemental de Médecine Professionnelle et Préventive de la Loire.

Lors du Conseil du 29 septembre 2009, elle a également approuvé la transformation du service ci-dessus cité en Pôle Santé au Travail

L'assemblée accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

➤ **Renouvellement de l'adhésion au service optionnel du Centre de gestion de la Loire proposant la prise en charge de l'établissement complet des dossiers CNRACL**

Jean GILBERT explique également que le Centre de Gestion de la Loire propose un service dédié au conseil et au contrôle des dossiers retraite transmis par les collectivités affiliées. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le Conseil d'Administration a préféré appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.

L'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

L'assemblée approuve à l'unanimité de renouveler l'adhésion au service optionnel du Centre de Gestion de la Loire proposant la prise en charge de l'établissement complet des dossiers CNRACL.

FINANCES

➤ **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : nomination des commissaires**

Jean GILBERT explique qu'il ne sera pas possible de délibérer sur la composition de cette commission ce soir, la nomination des commissaires par les communes n'étant pas totalement conforme à la proposition délibérée le 11 octobre 2011 par la CCMP.

Ce point est reporté au conseil du 31 janvier 2012.

➤ **Ouverture des crédits d'investissement et de fonctionnement par anticipation pour l'exercice 2012 – Budget Principal / Budget Espace Nordique des Monts du Pilat / Budget Annexe bâtiments économiques en location / Budget Annexe des ZAE**

Jean GILBERT rappelle le principe de l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement et de fonctionnement.

Il propose :

En section de fonctionnement :

De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En section d'investissement :

De permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ouverture des crédits d'investissements et de fonctionnement tel que mentionné ci-dessus pour les 4 Budgets Communautaires.

➤ **Décision Modificative n° 1 – Budget Principal**

Jean GILBERT rappelle la création du budget annexe des Zones d'Aménagement Economiques (ZAE) au 1^{er} janvier 2011.

Il explique que dans ce cadre, l'option de la vente des biens du budget principal au budget annexe ZAE, pour ceux qui le concernent, a été retenue.

Pour se faire, une décision modificative est nécessaire afin de constater la vente au sein du budget principal concernant les biens revenant au budget annexe : emprunts contractés, valeurs nettes comptables de l'actif et du passif, constat de l'avance consentie au budget annexe pour qu'il puisse s'acquitter de ces ventes.

L'assemblée approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 concernant le Budget Principal 2011 qui lui est proposée.

➤ **Décision Modificative n° 2 – Budget Principal**

Jean GILBERT explique qu'une 2^{ème} décision modificative est nécessaire au niveau du Budget Principal 2011.

En effet, le reversement final à constater pour le FNGIR étant plus important que prévu, il est nécessaire d'abonder le compte concerné en ce sens. De même, d'autres comptes non

suffisamment approvisionnés par rapport aux besoins initialement estimés, doivent faire l'objet de réajustements.

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative n° 2 concernant le Budget Principal 2011 qui lui est proposée.

➤ **Décision Modificative n°1 – Budget Annexe des ZAE**

Jean GILBERT explique que dans ce cadre, l'option de l'achat des biens du budget principal a été retenue.

Pour se faire, une décision modificative est nécessaire afin de constater l'achat des biens provenant du budget principal. Enfin, le budget annexe ne pouvant s'acquitter immédiatement de la totalité de la vente, une avance est consentie par le budget principal.

L'assemblée approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 concernant le Budget Annexe ZAE qui lui est proposée.

➤ **Décision Modificative n°1 – Budget Annexe des bâtiments économiques en location**

Jean GILBERT explique qu'une 1^{ère} décision modificative est nécessaire au niveau du Budget Annexe des bâtiments économiques.

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative n° 1 concernant le Budget Annexe des Bâtiments Economiques 2011 qui lui est proposée.

ECONOMIE

➤ **Convention d'Occupation Précaire au Noharet et autorisation de dépôt du matériel**

Stéphane HEYRAUD explique que la cession prévue étant reportée, il est proposé de signer une Convention d'Occupation Précaire assortie d'un compromis de vente dans l'attente de l'obtention d'un financement par le preneur.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'assemblée approuve de signer une convention d'occupation à titre précaire pour la location des bâtiments du Noharet assortie d'un compromis de vente et autorise la demande de raccordement à ErDF pour le projet de microcentrale.

➤ **Signature avenant n° 4 ORC Pilat : prorogation d'un an de la 2^{ème} tranche**

Jean GILBERT explique que dans le cadre de l'ORC, le Parc naturel régional du Pilat propose un avenant n°4 relatif à une prorogation de convention de la 2^{ème} tranche.

En effet, la 2^{ème} tranche devait se terminer le 18 novembre 2011. L'avenant 4 permet de la proroger jusqu'au 18 novembre 2012, soit une année, pour solder les dossiers de subventions engagés.

La convention pourra être prorogée ou modifiée par des avenants.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature de l'avenant n°4 permettant la prorogation de la convention 2^{ème} tranche, soit jusqu'au 18 novembre 2012.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ **Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture de la Loire pour soutien à la mission sur la transmission/ reprise d'exploitations agricoles**

Guillaume SABOT explique que suite à la reprise des missions de l'ADASEA, la Chambre d'Agriculture de la Loire, dans le cadre de son soutien à l'économie agricole du territoire propose d'accompagner le Parc du Pilat et la CCMP à maintenir la dynamique des emplois agricoles du territoire.

L'objectif est de soutenir la pérennité de l'activité agricole et du nombre d'actifs dans ce domaine sur le territoire du Parc du Pilat et notamment sur celui de la CCMP, qui a souhaité s'investir pour soutenir financièrement cette action.

L'action s'appuie sur 3 grands principes :

- le partage des caractéristiques et des enjeux du territoire,
- l'animation au plus près des cédants potentiels pour impulser précocement la dynamique de transmission,
- la concrétisation sous forme d'un plan d'actions.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Chambre d'Agriculture de la Loire. Compte-tenu des objectifs, cette étude se veut fortement participative pour assurer une concertation continue avec les agriculteurs et les collectivités.

Le suivi de cette étude sera assuré par un comité de pilotage, composé à parité de représentants des collectivités (PNR du Pilat, Communautés de Communes et communes concernées) et de représentants élus de la profession agricole (désignés par la Chambre d'Agriculture et par les syndicats professionnels représentatifs).

Il est rappelé le déroulement de l'action :

- Phase 1 : état des lieux de la dynamique de transmission et des potentiels de développement d'activités agricoles du territoire :
 - Lancement de l'action,
 - Collecte des données,
 - Analyse et formalisation des résultats,
 - Restitutions intermédiaires.
- Phase 2 : proposition de plan d'actions :
 - Définition d'actions potentielles,
 - Présentation au comité de pilotage,
 - Réunions locales de clôture à destination des agriculteurs.

Il est proposé de travailler en 2 temps :

- Une première tranche lancée début 2012, sur l'un des cantons de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (dès réception de l'Arrêté attributif), le choix du canton étant laissé au comité de Pilotage.
- Une deuxième tranche, correspondant au deuxième canton, traitée de la même manière à partir de septembre 2012.

Le premier plan d'actions serait validé au printemps 2012.

Cette proposition a été validée par la commission AEDD du 25 Octobre et par le Bureau du 8 Novembre dernier.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture de la Loire à hauteur de 6 000 € pour le financement de cette action.

➤ Point de vente collectif de producteurs fermiers : étude de faisabilité et subvention de fonctionnement pour l'association « Le Pilat dans l'Assiette »

Guillaume SABOT fait un point sur l'avancement du projet.

La CCMP a accompagné le groupe dans sa phase de constitution et de démarrage du projet (depuis février 2011).

Depuis septembre, le groupe est maintenant bien constitué et autonome et l'appui se poursuit pour la mobilisation des financements publics ; la recherche d'un lieu d'implantation, recherche des informations et le suivi de l'étude de marché avec notamment la compilation de données nécessaires.

La poursuite du projet (investissement immobilier ou pas ? choix du local ?...) nécessite donc de vérifier la viabilité économique du projet.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1.000 € à l'Association « Le Pilat dans l'Assiette ».

➤ Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de développement des Monts du Pilat pour la « Fête est dans le Pré »

L'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € au Comité de développement des Monts du Pilat.

➤ Projet éolien : lancement d'un appel à projet pour le choix d'un partenaire pour le développement éolien

Guillaume SABOT explique que le Préfet de la Loire a décidé de donner une suite favorable à la proposition de création d'une ZDE sur la zone de la forêt de Taillard, située sur Burdignes et St Sauveur-en-Rue.

L'arrêté date du 17/10/2011.

Monsieur le Président propose de lancer ce jour une consultation afin de choisir un partenaire pour le développement éolien pour le site. Il est précisé que cette demande n'est pas un appel d'offres puisque que la Communauté de Communes ne sera pas maître d'ouvrage, c'est un appel à projet.

Un questionnaire sera adressé à une liste de développeurs, qui devront répondre sur un certain nombre de critères, prenant notamment en compte la manière de traiter l'interprétation paysagère, la gouvernance et la concertation, le partenariat public/privé, l'épargne locale...

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 6

L'assemblée accepte le lancement d'un appel à projet pour le choix d'un partenaire pour le développement du projet éolien.

➤ Attribution de fonds de concours pour la réalisation d'aires de conteneurs – commune de St Sauveur-en-Rue

Guillaume SABOT rappelle à l'assemblée la délibération du 9 mai 2007 précisant le versement d'aides aux communes pour la réalisation d'aires de conteneurisation, sous la forme de fonds de concours.

Le montant du fonds de concours pourra être plus faible si les dépenses sont inférieures à 2.500 €, tout en respectant le principe que la participation de la Communauté de Communes soit au plus égale à la part restant à la charge de la commune.

La commune de St Sauveur-en-Rue a réalisé ces sites pour un montant de 2.507,50 € HT, elle peut donc prétendre à l'aide maximum de 1.250 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité le versement de 1.250 € de fonds de concours, à la commune de St Sauveur-en-Rue.

➤ **Convention avec EPURES pour le programme partenarial 2011 : diagnostics de compatibilité SCOT/PLU**

Evelyne ESTELLE rappelle que dans le cadre du programme partenarial SCOT/EPURES, une convention avec EPURES a été signée en 2010 pour la réalisation de 3 diagnostics de compatibilité SCOT/PLU et d'informations dans les communes.

Cette mission est échelonnée sur plusieurs années et en 2011, 3 diagnostics sont réalisés (Planfoy, Saint-Genest Malifaux, Bourg-Argental).

Une nouvelle convention partenariale doit donc être signée avec une participation de la CCMP qui s'élève à 5 000 € pour 2011.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'assemblée accepte la convention avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures et approuve la participation financière de 5.000 € pour 2011.

➤ **Adoption du PLH pour la période 2012-2017**

Evelyne ESTELLE rappelle que le PLH a été présenté en Comité Régional de l'Habitat (CRH) le 9 juin 2011, qui a émis un avis favorable avec les remarques suivantes :

- Le Comité Régional de l'Habitat regrette l'absence de financement intercommunal pour la réalisation de l'action 4 « soutien à la requalification du parc social public existant et à la production d'une offre nouvelle adaptée aux besoins locaux ».

- Du fait d'une interprétation différente du DOG du SCOT Sud-Loire, il a demandé une mise en cohérence du PLH avec ce dernier en termes de densité minimale moyenne de logements en tissu aggloméré y compris en milieu rural (25 logements à l'hectare au lieu des 15 indiqués au PLH).

La CCMP a donc demandé au SCOT Sud-Loire par courrier du 4 août 2011 de se positionner sur cette question. Sa réponse du 13 septembre 2011 confirme l'interprétation faite dans le PLH dans sa rédaction actuelle, à savoir une densité moyenne minimale de 15 logements/ha en « espaces agricoles naturels », zonage correspondant à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Aucune modification n'est donc à apporter au document approuvé le 19 avril 2011 et il convient de délibérer à nouveau pour l'adoption définitive du PLH.

En matière d'habitat, une programmation de 552 logements (soit 92 logements par an environ) est prévue sur la durée du PLH. Cet objectif comprend la création de 173 logements sociaux, locatifs sociaux publics et privés et accession sociale.

La Communauté de Communes des Monts du Pilat devra dresser un bilan annuel de réalisation du PLH, lors de la tenue d'un comité de pilotage et décider d'éventuelles adaptations que justifierait l'évolution de la situation sociale, économique ou démographique.

L'assemblée adopte à l'unanimité le PLH pour la période 2012-2017.

➤ ADIL de la Loire : accord de principe pour la participation de la CCMP à la création de l'agence

Evelyne ESTELLE explique que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) est une association qui a vocation à apporter à chacun une information gratuite sur toutes les questions juridiques, fiscales et financières relatives au logement.

Il existe des ADIL dans 75 départements ; en Région Rhône-Alpes, seuls l'Ardèche et la Loire n'ont pas d'ADIL. L'Assemblée Générale constitutive pour la Loire aura lieu le 15 Décembre 2011.

Ses missions sont d'apporter une information complète, objective, personnalisée et gratuite sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme : par exemple sur les droits et devoirs des locataires et propriétaires, le droit de copropriété, l'accession à la propriété etc.

L'ADIL est au service de tous : citoyens, élus, professionnels.

Il est important que la CCMP participe à cette association afin qu'elle puisse prendre en compte les réalités de notre territoire et apporter ainsi le meilleur service à la population. C'est dans ce cadre que la CCMP a été sollicitée afin d'être membre de l'ADIL de la Loire.

La contribution prévisionnelle demandée à chaque EPCI serait de 0,11 € par habitant par an, soit une participation financière de 1.678 € pour 2012 pour la CCMP.

En contrepartie de celle-ci, des permanences de juristes de l'ADIL pourront être organisées sur notre territoire.

Cette action est en lien avec le PLH de la CCMP.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'assemblée émet un accord de principe pour la participation de la CCMP à l'ADIL de la Loire.

INFORMATIONS

➤ **Transfert du pouvoir de police spéciale en matière d'ordures ménagères des maires au président d'EPCI à fiscalité propre**

Jean GILBERT informe l'assemblée que 13 des communes ont souhaité conserver leurs pouvoirs de police.

➤ **Point sur le retour des communes suite au transfert de charges du RAM et aux conclusions de la CLECT**

Jean GILBERT fait un point sur le retour des communes suite au transfert de charges du RAM et aux conclusions de la CLECT :

Retours sur le transfert de charges des Crèches

Bourg-Argental et St Genest-Malifaux ont délibéré négativement pour revenir sur le transfert de charges des crèches.

Transfert de charges du RAMPE

La majorité qualifiée ayant été atteinte suite aux délibérations des Communes s'étant déjà exprimées positivement (13 communes/16), **le transfert de charges du RAMPE est donc accepté.** Pour les 6 derniers mois de l'année 2011, les communes se verront prélever la DC sur le mois de décembre 2011. Le montant annuel pour 2012 sera prélevé sur le montant global de la DC, versé mensuellement.

Baisse dérogatoire des DC des communes

La majorité qualifiée ne pouvant plus être atteinte, suite aux délibérations des Communes s'étant déjà exprimées (8 communes/16 devant représenter au moins 10171 hab. ou 11 communes/16 devant représenter au moins 7629 hab.), **la baisse dérogatoire de la DC des communes ne pourra pas être mise en œuvre.**

➤ **Débat Public LGV POCL – cahier d'acteurs Sud Loire et bassin Atiligérien : co-signature par la CCMP**

Jean GILBERT informe l'assemblée que le 2 mars 2011, la Commission Nationale du Débat Public (C.N.D.P.) a décidé d'organiser un débat public sur le projet de la Ligne à Grande Vitesse "Paris-Orléans- Clermont/Ferrand-Lyon" (LGV POCL).

La Commission Particulière du Débat Public (C.P.D.P.) créée pour l'occasion, a fixé le calendrier de ce temps de consultation qui va du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012.

Les personnes morales ont en plus la possibilité de rédiger un cahier d'acteur, document formaté dont la mise en forme, l'impression et la diffusion sont gérées directement par la C.P.D.P.

Saint-Etienne Métropole participe à la rédaction d'un cahier d'acteurs porté par la région Rhône-Alpes et devant associer les collectivités du futur pôle métropolitain (Grand Lyon, CAPI et Vienn'Agglo), le Grand Roanne et le Conseil Général de la Loire.

Saint-Etienne Métropole a souhaité exprimer collectivement les attentes du Sud Loire.

Un cahier d'acteur "Sud Loire et bassin Altiligérien" a donc été rédigé.

Ce cahier d'acteurs qui sera porté par Saint-Etienne Métropole (seule collectivité devant officiellement délibérer le cahier d'acteurs) a vocation à être partagé avec la région Rhône-Alpes, le Conseil Général de Loire, les collectivités du Sud Loire, la ville de Saint-Etienne, la ville de Roanne, le Grand Roanne, le SCOT Sud Loire, des collectivités Altiligériennes, les collectivités du futur pôle métropolitain.

Le cahier d'acteurs a été proposé à la signature du Président.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a donné son accord pour co-signer le cahier d'acteurs.

➤ **Versement du solde de la subvention de l'annexe financière 2011 – Convention avec la Maison du Tourisme**

Jean GILBERT informe l'assemblée que le Conseil d'Orientation des OTSI s'est réuni le 30 novembre dernier.

Il a été proposé le versement du solde de subvention.

➤ **Accord pour organisation de l'activité de chiens de traîneaux par un privé en contrebas du stade de glisse**

Jean GILBERT informe l'assemblée que M. Jean-Jacques GIBAUD a fait une demande d'autorisation pour l'organisation de l'activité chiens de traîneaux, pendant la saison hivernale en contrebas du stade de glisse.

Mme MAISSE et M. GILBERT ont donné leur accord.

➤ **Marchés à procédure adaptée attribués en 2011**

Charles-Erick BARRALON informe l'assemblée des marchés attribués en 2011 selon la procédure adaptée.

➤ **Subvention exceptionnelle CAF pour déficit budgétaire AFR de St Genest-Malifaux**

Jean GILBERT informe l'assemblée que la CAF a attribué une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10.000 € à la CCMP pour permettre à celle-ci de combler le déficit budgétaire de l'AFR de Saint Genest-Malifaux, ceci dans le cadre du fonds d'accompagnement des Contrats Enfance Jeunesse.

➤ **Plateforme de séchage et rabotage des Bois du Pilat**

Jean GILBERT fait un point sur l'avancement du projet.

➤ **Vœux 2012**

Jean GILBERT informe que la date de la cérémonie des vœux est fixée le Mardi 3 janvier 2012 à 19h30 à St Sauveur-en-Rue.

➤ **Réorganisation des services suite au départ de la Directrice Générale Adjointe**

Jean GILBERT informe l'assemblée du départ de la CCMP de la Directrice Générale Adjointe.

Suite au Bureau, il est proposé la création de deux postes : un poste de chargé de mission développement économique en apprentissage et un poste de chargé de mission environnement – urbanisme et habitat plus expérimenté.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 29
- Contre : 1
- Abstention : 3

L'assemblée approuve la création de ces deux postes de chargés de mission et la modification du tableau des effectifs qui en découle.

La séance est levée à 21h30.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Guillaume SABOT.